

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 48

06 – ALPES-MARITIMES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANTIBES

Ventes et cessions

108 336 280 RCS Antibes.

LB SOLEAU.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : 7, Avenue Robert Soleau, 06600 Antibes.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS Pour la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actifs Dénomination : LILIAN BONNEFOI Forme juridique : société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège où peut être consulté le projet de scission : 7 avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES Montant du capital : 5 000 euros Immatriculation : 812 457 075 RCS d'ANTIBES Pour la société apporteuse Dénomination : LB SOLEAU Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège où peut être consulté le projet de scission : 7 avenue Robert Soleau - 06600 ANTIBES Montant du capital : 1 000 euros Immatriculation : 108 336 280 RCS d'ANTIBES Apport Partiel d'actif par la société LILIAN BONNEFOI de la branche d'activité complète et autonome de de vente à emporter de pâtisserie, chocolats, confiseries, glaces, à la société LB SOLEAU. Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 217 176,81 euros Passif : 55 792,62 euros Actif net : 161 384,23 euros Rémunération des apports : En contrepartie de la valeur nette des apports ainsi effectués par la société LILIAN BONNEFOI, les Parties sont convenues d'attribuer directement à l'associée unique de la société LILIAN BONNEFOI, la société LB FAMILY, à titre de rémunération de l'apport, 162 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées par la société LB SOLEAU, qui augmentera ainsi son capital de 162 000 euros, pour le porter de 1 000 euros à 163 000 euros. Les 162 000 actions nouvelles seront créées jouissance du 1er septembre 2026 entièrement assimilées aux titres déjà existants. Elles seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la société bénéficiaire, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette, lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation. Montant prévu de la prime de scission : Il n'y aura pas lieu de constituer une prime d'apport Date du projet commun de scission : 31 juillet 2026 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : LILIAN BONNEFOI, le 04/08/2026 au greffe d'Antibes LB SOLEAU, le 06/08/2026 au greffe d'Antibes.